

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2025

Le 22 Mai 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 15 Mai 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIÈRE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. VEILLON Conseiller M <sup>al</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON**

**480 - OBJET** : Désignation des membres du conseil d'administration de la "Régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc" dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Par délibération N° 461 du 31 mars 2025, le conseil municipal a décidé la création au 1er juillet 2025 d'une *régie Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc* dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette régie sera administrée par un conseil d'administration dont les membres doivent être désignés par le conseil municipal dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Dans la même délibération, l'assemblée a également approuvé les statuts de cette nouvelle régie. Ces derniers fixent à 15 le nombre de membres de son conseil d'administration dont 11 conseillers municipaux élus au scrutin proportionnel de liste. Les 3 représentants des usagers ainsi que le représentant du CCAS doivent être également désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire.

Au regard des éléments ci-dessus, M. le Maire propose à l'assemblée, s'agissant des conseillers municipaux, de reconduire les membres préalablement élus au scrutin proportionnel de liste, pour la composition des conseils d'exploitation des régies dissoutes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De désigner les 15 membres du Conseil d'Administration de la régie *Eau et Assainissement de Lesparre-Médoc* ainsi qu'il suit :

☞ **11 membres issus du conseil municipal, dont les noms suivent :**

Bernard GUIRAUD - Joël CAZAUBON - J. Claude LAPARLIÈRE - J. André BERNARD - Christian SONNI - Denis FLEURT - Matthieu CROMER - Nicolas VEILLON - Danielle FERNANDEZ - Isabelle MUSETTI - Katia BOYER

☞ **3 représentants des usagers en la personne de :**

Directeur/Directrice de la clinique mutualiste du Médoc ou son représentant,  
Directeur Général des Services de la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'Ile  
M. Jacky PHILIPPO, pour les usagers domestiques,

☞ **1 représentant du Centre Communal d'Action sociale en la personne de :**

Vice-Président/Vice-Présidente du CCAS

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20250522-480-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 23/05/2025



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD